



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Résultats de la période d'acceptation initiale de l'offre d'acquisition de Whitestone Partners SRL sur Evadix SA

Bruxelles, le mercredi 26 mai 2021.

Evadix SA (« **Evadix** ») et Whitestone Partners SRL (« **Whitestone** ») annoncent que le vendredi 21 mai 2021, à la clôture de la période d'acceptation initiale de l'offre publique d'acquisition obligatoire en espèces (l'« **Offre** ») faite par Whitestone sur toutes les actions en circulation de Evadix, un total de 322.232 actions ont été apportées à l'Offre. Par conséquent, après le transfert de propriété effectif des actions apportées à l'Offre, Whitestone détiendra 2.383.192 actions dans Evadix, c'est-à-dire 79,35% du total des actions émises par Evadix.

Le paiement des actions qui ont été apportées à l'Offre durant cette période initiale d'acceptation est prévu le vendredi 28 mai 2021.

Conformément aux articles 35, 1^o et 57 de l'arrêté royal sur les offres publiques d'acquisition, l'Offre n'a pas à être obligatoirement rouverte. Comme communiqué précédemment par Whitestone dans le prospectus, l'Offre ne sera pas non plus rouverte volontairement par Whitestone.

Contact

Monsieur Frédéric POUCHAIN
Administrateur-Délégué
f.pouchain@whitestone.eu

A propos de Whitestone

Après une dizaine d'années passées au sein de la Compagnie Nationale à Portefeuille, Frédéric Pouchain et Sandro Ardizzone ont créé Whitestone Partners en 2012. Au départ, il s'agissait d'une société de gestion d'actifs cotés réglementée au Grand-Duché de Luxembourg. Au fil des opportunités, elle s'est transformée en holding d'investissements en public/private equity et en *capital development* dans des start/scale-up (Emasphere, Morning Blue). Son siège est basé à Lasne (Belgique).

A côté de Whitestone, le groupe compte actuellement quatre plateformes d'investissement (Gold and Forex International, European Capital Partners Luxembourg, Treestone, Newtree) dans lesquelles il détient des participations majoritaires, de co-contrôle ou minoritaires.

Disclaimer

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique d'acquisition obligatoire, une offre ou une sollicitation d'offre d'achat, de vente ou de souscription de titres. L'Offre n'est faite que conformément et au moyen d'un prospectus approuvé par la FSMA conformément à la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce communiqué n'est pas destiné à être diffusé, publié ou distribué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, dans une juridiction dans laquelle une telle diffusion, publication ou distribution serait illégale. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et réglementations financières applicables dans ces juridictions.